PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

eauairsolenergie

Livret de recommandations

Premiers Pas : Principes généraux pour définir les zones d'accélération

Feuillet énergies renouvelables thermiques

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Mai 2024

Sommaire

I – Zones d'accélération des installations de production d'énergies renouvelables thermiques – pourquoi ?

II – Zones d'accélération des installations de production d'énergies renouvelables thermiques – comment ?

1- Identification des besoins en chaleur pouvant être alimentés par une ou plusieurs énergies renouvelables thermiques

2- Identification de la ou des sources d'énergies thermiques renouvelables mobilisables et identification du foncier dédié

3- En cas d'absence d'identification par la commune d'un productible affecté à une zone d'accélération d'une Enr thermique

III- Données et ressources techniques mobilisables

Accompagnement et réseau d'acteurs

Ressources et mise à disposition des données

I- Zones d'accélération des installations de production d'énergies renouvelables thermiques – pourquoi ?

Des intérêts pour garantir la sécurité d'approvisionnement avec des moyens décarbonés

La France s'est fixée l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et a pris des engagements internationaux en conséquence. La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit ainsi la feuille de route de la France à l'horizon 2050 pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique, en complément du Plan national d'adaptation au changement climatique.

Pour cela, elle vise une décarbonation quasi-complète de la production d'énergie à l'horizon 2050. Cela devra se traduire par des efforts très importants en termes d'efficacité énergétique et une sobriété accrue des consommateurs, couplé à une massification de l'utilisation des énergies renouvelables et de la récupération de chaleur. Concernant en particulier les énergies renouvelables thermiques, elles devront couvrir 38 % de la consommation finale de chaleur en 2030. Entre 2012 et 2030, la quantité de chaleur et de froid d'origine renouvelable dans les réseaux de chaleur devra être multiplié par 5.

Au niveau régional, le Schéma Régional Biomasse, adopté en 2020, prévoit, pour le bois énergie, une production supplémentaire de 6 TWh par rapport à 2018 (12 TWh) à partir de plaquette de bois issu de foret (coproduit générés dans le cadre d'une gestion sylvicole dynamique visant une produire de bois d'œuvre), de plaquette de bois bocagers et paysagers, de plaquettes de connexes de la transformation du bois, et enfin de bois déchet.

II- Zones d'accélération des installations de production d'énergies renouvelables thermiques – comment ?

S'agissant d'une approche d'identification des opportunités vue de la collectivité, la définition des zones d'accélération s'effectue sans préjuger de la maîtrise foncière ou des résultats d'une analyse fine de la capacité d'aboutissement d'un projet ***=> En conséquence, les zones d'accélération dédiées aux filières thermiques, comme pour les autres filières Enr, concernent aussi bien le foncier privé que le foncier public.***

1- Identification des besoins en chaleur pouvant être alimentés par une ou plusieurs énergies renouvelables thermiques

2 approches sont possibles :

1ère approche :
J'identifie des besoins de chaleur à l'échelle d'un ou plusieurs bâtiments sur mon territoire.

Exemple :

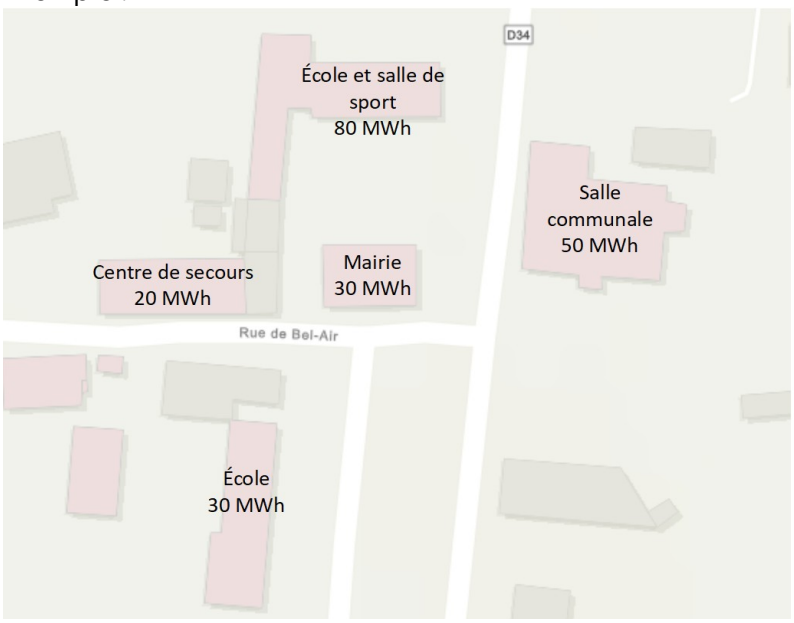

Illustration 1 : Identification d'un ensemble de bâtiments consommant au total 210 MWh /an

2nd approche :
Je n'ai pas la possibilité de réaliser un travail à l'échelle d'un ou plusieurs bâtiments, je peux alors identifier une « zone élargie », intégrant les bâtiments susceptibles d'être alimentés par une solution dédiée ou collective d'Enr thermique.

A noter que l'outil EnRezo permet aisément d'identifier l'opportunité de réaliser un réseau de chaleur sur son territoire grâce à la mise en évidence de zones « à potentiel » et de zones « à fort potentiel ».

Exemple :

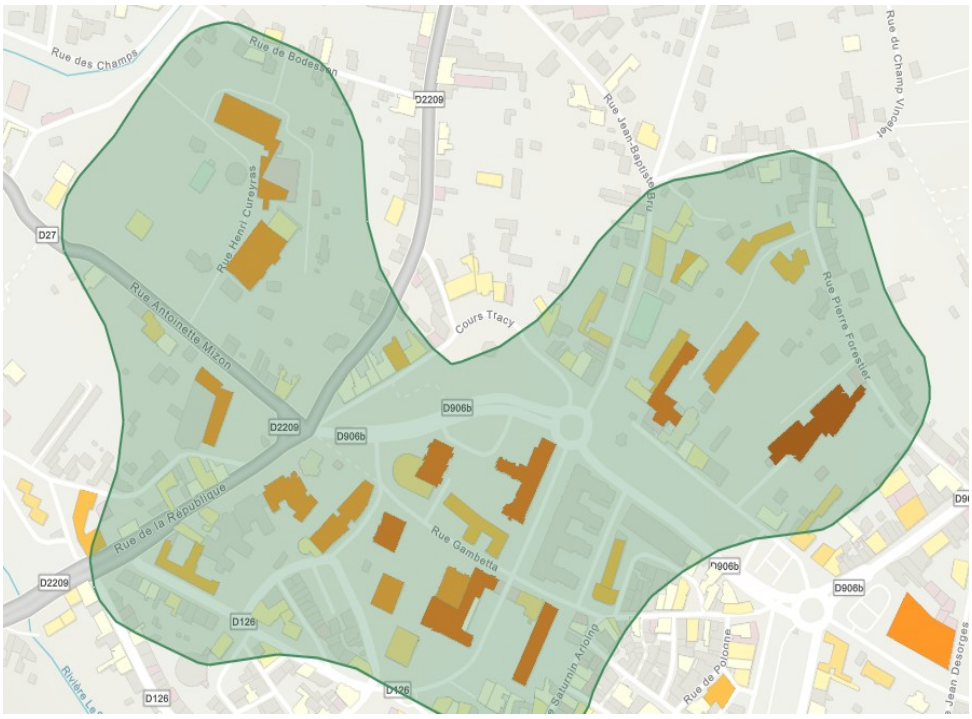

Illustration 2 : identification en vert d'une zone à fort besoin de chaleur, de l'ordre de 6600 MWh/an, susceptible de permettre le développement d'un réseau de chaleur, d'après l'outil EnRezo (cas ici d'une zone qualifiée à « fort potentiel » par l'outil »

2- Identification de la ou des sources d'énergies thermiques renouvelables mobilisables et identification du foncier dédié

Après avoir estimé le besoin, la seconde étape consiste à identifier la ou les énergies renouvelables thermiques et/ou de récupération pouvant être mobilisées pour couvrir les besoins en chaleur des zones précédemment identifiées.

L'outil EnRezo met à disposition plusieurs données, comme les installations d'Enr et de récupération déjà implantées et éventuellement mobilisables : Unité d'incinération, data center, ressource géothermale profonde, parking et friche pouvant potentiellement recevoir une centrale solaire thermique…

Une fois la ou les énergies renouvelables thermiques identifiées, il convient de définir une emprise foncière (parcelle et/ou toiture) destinée à recevoir ces installations. Le dimensionnement de l'emprise foncière en lien avec les caractéristiques des filières thermiques identifiées doivent idéalement être mis en adéquation avec les besoins identifiés. Il est tout à fait possible de recourir à la mise en place de plusieurs filières de production d'EnR thermique.

Exemple :

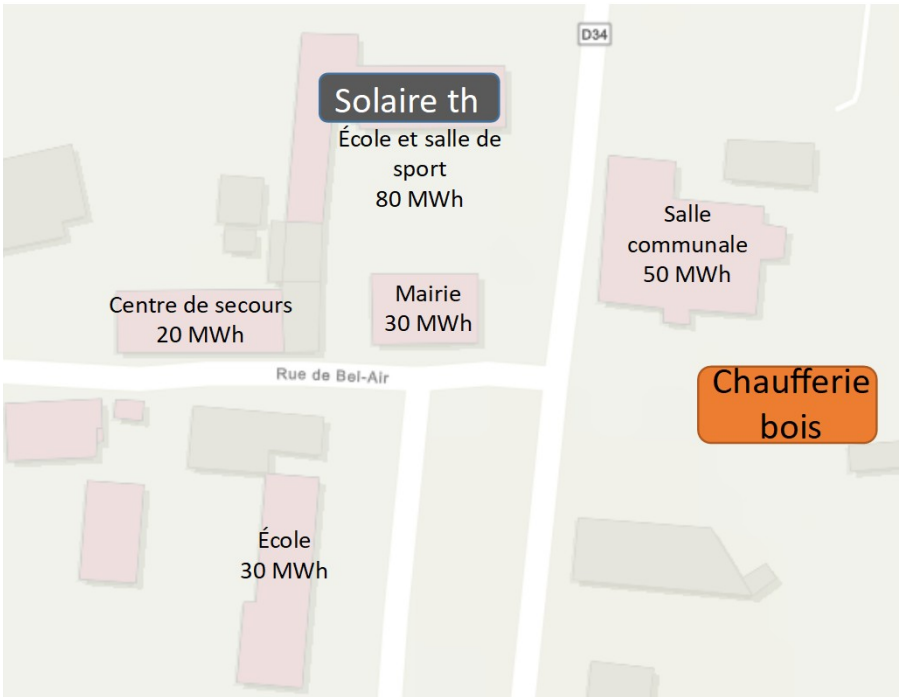

Illustration 3 : Identification d'une toiture pour une installation solaire thermique destinée à couvrir les besoins en eau chaude sanitaire de l'école et de la salle de sport (productible de 40 MWh/an) et d'une emprise foncière de 500 m² pour accueillir une chaufferie bois destinée à couvrir les besoins en chauffage de ces bâtiments grâce à un réseau de chaleur communale (productible de 170 MWh/an)

3- En cas d'absence d'identification par la commune d'un productible affecté à une zone d'accélération d'une Enr thermique

- si aucun productible n'est mentionné par la commune lors de l'identification d'une zone d'accélération de type « emprise foncière » (parcelle ou toiture) dans le portail cartographique, alors cette zone ne sera pas prise en compte dans l'évaluation régionale pour l'atteinte des objectifs EnR.

- si aucun productible n'est mentionné par la commune lors de l'identification d'une zone d'accélération de type « zone élargie », alors un productible par défaut sera défini par l'administration (sous réserve que la zone comporte au moins un bâtiment avec un besoin de chaleur estimé par le CEREMA).

III- Données et ressources techniques mobilisables

Accompagnement et réseau d'acteurs :

Afin d'accompagner les démarches de définition des zones d'accélération pour des installations de production d'énergies renouvelables thermiques, plusieurs acteurs peuvent être mobilisés :

- le référent préfectoral aux énergies renouvelables nommé dans chaque département
- le référent méthanisation ou transition énergétique de chaque DDT
- les EPCI notamment ceux porteurs de PCAET

Ressources et mise à disposition de données

Ressources disponibles pour dimensionner le niveau de contribution

- la Programmation Pluriannuelle de l'Energie
- les surfaces exploitables de bois sur Terristory
- EnRezo : besoins de chaleur et de froid des bâtiments, par Identification de zones à potentiel et à fort potentiel pour développer un réseau de chaleur, Enr thermiques mobilisables, recensements des réseaux de chaleur existants.

Ressources disponibles pour caractériser le territoire

- Portail cartographique national
- Portail cartographique national dédié aux enjeux environnementaux
- L'Observatoire Régional Climat, Air, Énergie accompagne les territoires dans leur transition en mettant à disposition des ressources et produisant de la connaissance à l'échelle territoriale.

Ressources complémentaires

- Ressources nationales

Le site internet du Ministère de la Transition Énergétique

Guides à destination des élus :

Le bois, une énergie renouvelable en 10 questions

Avis de l'ADEME : Le bois énergie

Energie renouvelable : le bois énergie

Le solaire thermique – installations d'eau chaude sanitaire collectives

Les aides du fonds chaleur

- Ressources régionales

Le site internet de la DREAL est régulièrement mis à jour pour recenser l'ensemble des ressources disponibles. Il regroupe en particulier, au sein d'une boite à outils, un ensemble de livrables et d'outils relatifs aux différentes sources d'énergies renouvelables, ainsi qu'un kit d'aide à la définition de zones d'accélération par filière.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

eauairsol
Tous acteurs de la préservation
des ressources naturelles

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Crédits photos :
Sylvain Gaudin – CRPF CA © CNPF
Gilles Bossuet - CRPF PACA © CNPF
Jean-Marc Demene - CRPF Poitou-Charentes © CNPF